Lutte contre l'abandon scolaire

2011/2088(INI) - 31/01/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lutter contre l'abandon scolaire dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

CONTEXTE : en 2009, plus de 6 millions de jeunes (14,4% de tous les jeunes de 18 à 24 ans en Europe) ont quitté l'éducation ou la formation en n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire ou un niveau inférieur. Plus inquiétant encore, 17,4% n'ont suivi qu'un enseignement primaire.

L'abandon scolaire est synonyme de chances perdues pour les jeunes et de perte de potentiel pour la société et l'économie de l'Union européenne dans son ensemble :

- **au niveau des individus**, les conséquences de l'abandon scolaire influent sur les personnes tout au long de leur vie et réduisent leurs chances de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la société. Elles augmentent le risque de chômage et se répercutent sur les rémunérations perçues au cours de leur carrière et sur leur santé ainsi que sur celle de leurs enfants (la Commission indique qu' en 2009, 52% des jeunes ayant abandonné l'école prématurément dans l'Union étaient sans emploi ou exclus du marché de l'emploi) ;
- **pour l'économie et la société dans leur ensemble**, des taux élevés d'abandon scolaire ont des effets à long terme sur l'évolution de la société et sur la croissance économique. Les personnes ayant abandonné l'école prématurément ont tendance à moins participer aux processus démocratiques et sont des citoyens moins actifs. La Commission précise à cet effet que le fait de **réduire de 1% le taux européen moyen d'abandon scolaire** permettrait à l'économie européenne de disposer chaque année **de presque un demi-million supplémentaire de jeunes travailleurs qualifiés potentiels**.

Il convient donc de réagir au niveau approprié. C'est la raison pour laquelle la Commission propose une stratégie destinée à lutter contre l'abandon scolaire, en tant que contribution à la stratégie «Europe 2020».

CONTENU : la présente communication analyse les répercussions de l'abandon scolaire sur les personnes, la société et les économies, en décrit les causes et donne un aperçu des mesures qui sont ou seront prises au niveau de l'UE pour traiter le problème. Elle est accompagnée d'une proposition de recommandation du Conseil et d'un document de travail de la Commission qui présentent un cadre pour des stratégies globales que les États membres pourront utiliser dans l'élaboration de politiques efficaces de réduction de l'abandon scolaire, ainsi que des exemples détaillés des mesures existantes.

Les causes de l'abandon scolaire : les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'école dépendent fortement des individus. Certains groupes dans la société sont particulièrement touchés par l' abandon scolaire, notamment les personnes issues des milieux socioéconomiques les plus pauvres et des groupes vulnérables (jeunes provenant de l'assistance publique, personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux et jeunes issus de l'immigration). L'abandon scolaire est influencé par des facteurs éducatifs, des situations individuelles et des conditions socioéconomiques. Plutôt que d'un événement isolé, il s'agit d'un processus. Celui-ci débute souvent dès l'enseignement primaire, avec les premiers échecs scolaires et une distanciation croissante vis-à-vis de l'école. Les transitions entre écoles et entre différents niveaux d'éducation sont particulièrement difficiles pour les élèves menacés de décrochage scolaire. Souvent, les systèmes d'éducation et de formation ne fournissent pas un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés émotionnelles, sociales ou éducatives et poursuivent leur éducation ou leur formation. L'abandon scolaire soulève par ailleurs des questions d' égalité des sexes qui requièrent plus d'attention (dans l'UE, 16,3% des garçons quittent l'école prématurément, contre 12,5% des filles). L'abandon scolaire est aussi lié à des problèmes géographiques :

dans certains États membres, il s'agit d'un phénomène majoritairement rural alors que dans d'autres, il touche surtout les zones défavorisées des grandes villes.

Face à ces différentes causes, des stratégies de lutte contre l'abandon scolaire doivent s'appuyer sur une analyse des spécificités nationales, régionales et locales du phénomène. De fortes disparités entre les niveaux de décrochage scolaire peuvent révéler des problèmes structurels dans certaines zones géographiques ou certaines filières éducatives.

Stratégie de lutte contre l'abandon scolaire : pour la Commission, des politiques globales de lutte contre l'abandon scolaire devraient mettre l'accent sur **la prévention, l'intervention et la compensation** :

1. **la prévention** a pour but d'éviter l'instauration de conditions susceptibles de favoriser le déclenchement de processus aboutissant au décrochage scolaire. Un renforcement de la participation à une éducation et un accueil préscolaires de bonne qualité a été reconnu comme l'une des mesures les plus efficaces pour fournir un bon départ aux enfants. Toutefois, il convient d'améliorer l'accès à l'éducation et aux services d'accueil préscolaires de qualité. D'autres mesures préventives concernent le **soutien linguistique** systématique des élèves issus de l'immigration, une politique de déségrégation active qui améliore la diversité sociale, ethnique et culturelle dans les écoles, permet un meilleur apprentissage par les pairs et favorise l'intégration, ou encore le soutien ciblé aux écoles défavorisées. D'autres obstacles potentiels à la réussite du parcours scolaire peuvent être éliminés par l'amélioration de la qualité et du statut des filières d'enseignement professionnel ;
2. **l'intervention** s'attaque aux difficultés émergentes à un stade précoce et vise à empêcher ces dernières de provoquer un décrochage scolaire. Les mesures d'intervention peuvent être centrées sur l'ensemble de l'école ou de l'organisme de formation ou peuvent s'adresser individuellement à des élèves. Les mesures concernant l'ensemble de l'école visent à améliorer le climat scolaire et la création d'environnements d'apprentissage favorables. Des systèmes d'alerte rapide et une meilleure coopération avec les parents peuvent constituer une forme efficace d'aide aux élèves à risque. En outre, la mise en réseau avec des intervenants en dehors de l'école et l'accès aux réseaux d'aide locaux s'avèrent hautement efficaces pour apporter les soutiens adéquats. Les mesures centrées sur les élèves sont axées sur le parrainage et le tutorat, les méthodes d'apprentissage personnalisées, une meilleure orientation et un soutien financier, par exemple des allocations scolaires ;
3. **les mesures de compensation** offrent des opportunités d'éducation et de formation aux élèves qui sont sortis du système scolaire. Elles peuvent prendre la forme d'aides financières ou d'autres types de soutiens et visent à favoriser la réinsertion des jeunes dans l'enseignement ordinaire ou à proposer une «seconde chance». Les approches fructueuses dans les dispositifs de la deuxième chance diffèrent considérablement de celles des écoles ordinaires en s'attaquant aux difficultés rencontrées par les élèves dans l'enseignement général. Toutefois, il a été démontré que la prévention de l'abandon scolaire a de meilleurs résultats que la compensation des effets négatifs liés à cet abandon. L'expérience de l'échec, le manque de confiance en soi en matière d'apprentissage et la multiplication des problèmes sociaux, émotionnels et éducatifs qu'entraîne un abandon scolaire réduisent les chances d'obtenir une qualification et d'achever ses études.

Afin de mieux soutenir les États membres dans l'élaboration de politiques nationales efficientes pour lutter contre l'abandon scolaire, plusieurs mesures et instruments, offrant une approche globale face à ce défi à multiples facettes, sont proposées :

- une proposition de **recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l' abandon scolaire**, accompagnée d'un document de travail des services de la Commission, qui vise à aider les États membres à innover et à mettre au point des stratégies ayant un impact important et un rapport coûts-bénéfices satisfaisant. Il est proposé que la recommandation fixe un cadre européen

commun pour des politiques performantes et efficaces de lutte contre l'abandon scolaire et que les États membres adoptent des stratégies nationales globales de lutte contre l'abandon scolaire d'ici à 2012, conformément à leurs objectifs nationaux ;

- une **communication de la Commission sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance**, qui sera adoptée en 2011, soulignera le fait que les systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants peuvent contribuer à poser les bases de l'apprentissage tout au long de la vie comme meilleur moyen de lutter contre les inégalités par l'éducation, et donc à prévenir efficacement l'abandon scolaire ;
- une **communication sur une nouvelle stratégie européenne pour l'intégration** destinée à appuyer les politiques des États membres en matière d'intégration. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration, la nécessité de lutter contre l'abandon scolaire devrait également être prise en compte dans ce contexte ;
- l'**enseignement et la formation professionnels** (EFP) peuvent constituer des instruments de choix pour éviter la sortie précoce des jeunes du système d'enseignement. Les ministres de l'éducation se sont entendus sur une stratégie ambitieuse de modernisation de l'EFP, qui inclut une action spécifique visant à réduire la sortie prématurée de l'éducation ou de la formation professionnelle ;
- un **critère de référence pour mesurer l'employabilité des jeunes** sera proposé par la Commission début 2011. L'augmentation de l'employabilité des jeunes est essentielle à l'amélioration de leurs perspectives d'emploi et de leur future carrière, et donc à leur totale implication dans l'éducation et la formation ;
- un **groupe de décideurs au niveau européen**, représentant différents États membres, accompagnera la mise en œuvre de la recommandation du Conseil et soutiendra la Commission et le Conseil dans le suivi des évolutions dans les États membres et au niveau européen. Le groupe aidera à déterminer des mesures et pratiques efficaces pour faire face aux défis communs des États membres, soutenir l'échange d'expériences et contribuer à la formulation de recommandations politiques mieux ciblées ;
- des **débats ministériels** et les **discussions officielles de haut niveau** se poursuivront et des événements à haute visibilité tels que les **conférences** de la Commission ou de la présidence continueront à être organisés.Ils contribueront de manière importante aux discussions en cours et favoriseront l'adoption de nouvelles stratégies et mesures efficaces ;
- le **programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** et les **programmes connexes pour la recherche et l'innovation** seront plus intensivement utilisés pour soutenir l' expérimentation et les approches innovantes en matière de réduction de l'abandon scolaire. Cela permettra l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau des organismes d'enseignement et de formation en matière de décrochage scolaire. Les priorités de financement pour 2011 comprennent la réduction de l'abandon scolaire, l'amélioration de l'apprentissage des élèves issus de l'immigration et la valorisation de l'égalité des sexes et des méthodes d'enseignement inclusives ;
- les **Fonds structurels européens**, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional**,** constituent de très importantes sources de financement des mesures prises au niveau national et régional pour la réduction de l'abandon scolaire. Le cadre politique européen commun contenu dans la recommandation du Conseil rendra les investissements au titre des Fonds structurels européens plus précis et plus rigoureux et renforcera donc leur rapport coût-efficacité dans la lutte contre l'abandon scolaire.